



COMMUNIQUE DE PRESSE

FOOTBALL

LA FEDERATION TOGOLAISE DE FOOTBALL DEMANDE AU TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT (TAS) D'ANNULER LA SANCTION IMPOSEE PAR LA CONFEDERATION AFRICAINE DE FOOTBALL (CAF)

Lausanne, 13 février 2010 – Le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) a ouvert une procédure d'arbitrage suite à l'appel déposé par la Fédération Togolaise de Football (FTF) contre la décision du 31 janvier 2010 prise par la Confédération Africaine de Football (CAF). Selon cette décision, l'équipe nationale togolaise est suspendue pour les deux prochaines Coupes d'Afrique des Nations (CAN).

La FTF demande l'annulation de cette décision et l'intégration de l'équipe nationale du Togo dans la liste des équipes participant à la phase de qualification pour la CAN 2012. La FTF a également requis des mesures provisionnelles et conservatoires urgentes en vue du tirage au sort de la phase de qualification pour la prochaine CAN qui doit avoir lieu le 20 février prochain.

La CAF a été invitée par le TAS à exprimer sa position par écrit au sujet de la requête de mesures provisionnelles de la FTF. Le TAS rendra une ordonnance sur la requête de mesures provisionnelles avant le tirage au sort du 20 février 2010.